

CONSEIL MUNICIPAL

DU 18 JANVIER 2007

==-----==

COMPTE RENDU

==-----==

ETAIENT PRESENTS : M. PATERNOTTE, Maire
Mme FANJAS, MM. LACOUR, GAUBERT, Mme RAVAILLEAU,
MM. DUFOUR, VIRARD, Mme CHAUSSIVERT, MM. LAMARCHE,
FAUVEAU, Adjoints

Le nombre de conseillers M. BARGY, Mme BOBARD-PAULARD, Conseillers Délégués,
en exercice est de 35 Mme DEVILLE, MM. HEBERT, SAGBOHAN, THARREAU,
Mmes REMAUD, BENAC, M. BOSCHAT, Mme DELESTRE,
MM. LEMOGNE, LE BAIL, DULOUDARD, Conseillers
Municipaux, formant la majorité des membres en exercice.

ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR

M. GREMONT	à	M. LACOUR
M. AUDE	à	M. FAUVEAU
Mme ALONSO	à	M.PATERNOTTE
Mme CHRISTIN	à	M. THARREAU
Mme NEE	à	Mme REMAUD
Mme ENGUERRAND	à	M. BARGY

ABSENTS EXCUSES : Mmes DAVESNE, JEANTILS, M. MONNIER

ABSENTS : Mmes SAILLOT, MENDES, M. RIGAUDIE

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme REMAUD

La séance est ouverte à 21 heures 15

I - APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 21 DECEMBRE 2006
--

Le compte rendu de la séance du 21 décembre 2006 est adopté à l'unanimité.

<p style="text-align: center;">II - AFFAIRES SANITAIRES ET SOCIALES/ JEUNESSE/POLITIQUE DE LA VILLE/SECURITE PUBLIQUE</p>
--

*** VILLE/CAF : CONVENTION D'INVESTISSEMENT FONDS PROPRES N° 2006-1347-10-15**

Rapporteur : Monsieur SAGBOHAN

La délibération n° 2006/138 du 27 septembre 2006 du Conseil Municipal autorisait son Maire- Président à solliciter, au titre du dispositif d'investissement petite enfance, une subvention auprès de la Caisse d'Allocations Familiales pour la création de la Maison de l'Enfance,

La Commission d'Action Sociale de la Caisse d'Allocations Familiales du Val d'Oise du 22 septembre 2006 a décidé d'accorder une subvention de 357 976.00 €uros, (Trois Cent Cinquante Sept Mille Neuf Cent soixante seize euros) sur fonds propres à la commune, sous réserve qu'elle ratifie les termes de la convention d'investissement n° 2006-1347-10-15, par délibération du Conseil Municipal,

Il convient donc de soumettre au Conseil Municipal les termes de la convention nécessaire à l'octroi de ce soutien financier indispensable à la réalisation du projet « Maison de l'Enfance ».

Sur avis favorable des commissions compétentes le Conseil autorise à l'unanimité Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention.

*** SAJE - RENOUELEMENT DE L'AGREMENT « CENTRE SOCIAL » AVEC LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DU VAL D'OISE**

Rapporteur : Madame RAVAILLEAU

Le service Adulte Jeunesse Enfance (SAJE) est agréé « centre social » depuis le 1^{er} janvier 2004 pour une durée de trois ans.

Ce service qui accueille toutes les tranches d'âge recensait 617 abonnés au titre de l'année 2006 dont 406 Enfants, 103 Jeunes et 108 Adultes

Il est à noter qu'en 2005, le SAJE comptait 609 abonnés et en 2004, 599.

C'est en date du 18 décembre 2003 que le Conseil Municipal a émis un avis favorable sur la possibilité de création d'un centre social dit « éclaté » dont les objectifs sont de développer des actions de proximité en direction de toutes les populations quels que soient les tranches d'âge, le sexe ou l'origine.

Ce projet s'inscrit dans la continuité d'un partenariat fort que la Ville avait mis en place avec cet organisme. Deux contrats ont déjà été signés : le contrat Enfance et le Contrat Temps Libres (C.T.L).

En créant le centre social dit « éclaté », la Ville a souhaité reconduire, renforcer ou développer les axes suivants :

⇒ Améliorer les conditions d'ouverture à tous

- ◆ En proposant des horaires adaptés
- ◆ En élargissant les plages horaires d'inscription
- ◆ En proposant des activités variées
- ◆ En diversifiant les formes d'accueil

⇒ Etre un lieu d'animation de la vie sociale

- ◆ En suscitant la participation des usagers et des habitants
- ◆ En développant des actions partenariales
- ◆ En diversifiant les publics
- ◆ En proposant des activités « à caractère social »

⇒ Etre un équipement familial et pluri-générationnel

- ◆ En proposant des sorties et séjours familiaux
- ◆ En mettant en place des repas en soirée et des fêtes de quartier
- ◆ En reconduisant et développant les activités menées dans le cadre du « Point Rencontre Femme »
- ◆ En reconduisant les cours d'alphabétisation et de FLE (Français Langues Etrangères)
- ◆ En soutenant les familles dans leurs rôles parentaux (lieu d'accueil parents-enfants, informations thématiques..)

⇒ Multiplier les actions d'insertion sociale et professionnelle

- ◆ En développant des animations de rue par la mise en place d'une ludothèque itinérante
- ◆ En reconduisant l'accueil des stagiaires
- ◆ En favorisant la mixité sociale, culturelle et sexuelle

La CAF du Val d'Oise a versé une prestation de service au titre de l'année 2004 d'un montant de 48.070€ et en 2005 de 48.984€

Le montant de la subvention allouée pour l'année 2006 serait de 45.093€

La prestation de service versée au titre du contrat de projet triennal sera donc de 142.147€

Cette prestation est soumise aux conditions et versement des pièces suivantes :

- ◆ Personnel qualifié
- ◆ Liste du personnel employé
- ◆ Budget prévisionnel
- ◆ Compte de résultat de l'année passée
- ◆ Rapport de fonctionnement qualitatif

Il convient de renouveler cet agrément et de reconduire les axes de travail fixés lors de la dernière délibération.

Sur avis favorable des commissions compétentes le Conseil autorise à l'unanimité le renouvellement de cet agrément et la reconduction des axes de travail fixés lors de la dernière délibération.

III - EQUIPEMENT

*** AMENAGEMENT URBAIN : BUDGET ANNEXE DU STATIONNEMENT PAYANT
- BUDGET PRIMITIF 2007**

Rapporteur : Monsieur FAUVEAU

Le Budget Primitif 2007 qui a été évoqué lors du débat d'orientation budgétaire au Conseil Municipal du 21 décembre 2006 s'équilibre de la façon suivante :

SECTION	RAPPEL BP 2006	BP 2007
INVESTISSEMENT	259 000	82 008
FONCTIONNEMENT	169 500	199 933
TOTAL	428 500	281 941

Sur avis favorable des commissions compétentes, accord du Conseil à la majorité moins 2 voix contre : MM. LE BAIL, DULOUEARD

*** BUDGET ANNEXE DU SERVICE ASSAINISSEMENT - EXERCICE 2007
- BUDGET PRIMITIF**

Rapporteur : Monsieur GAUBERT

Le Budget Primitif 2007 qui a été évoqué lors du débat d'orientation budgétaire au Conseil Municipal du 21 décembre 2006 s'équilibre de la façon suivante :

SECTION	RAPPEL BP 2006	BP 2007
INVESTISSEMENT	922.500,00 €	679.600,00 €
FONCTIONNEMENT	631.278,00 €	621.000,00 €
TOTAL	1.553.778,00 €	1.300.600,00 €

La Redevance d'Assainissement s'élève à 348.000,00 €(347.278,00 €en 2006).

Sur avis favorable des commissions compétentes, accord du Conseil à l'unanimité.

*** TRAVAUX ENTRETIEN, AMENAGEMENT, ELAGAGE ET TRAITEMENTS PHYTOSANITAIRES DE CERTAINS ESPACES VERTS OU DE LOISIRS DE LA VILLE -PROCEDURE APPEL D'OFFRES OUVERT - HABILITATION A SIGNER LES MARCHES (3 LOTS)**

Rapporteur : Madame REMAUD

Un avis d'appel public à la concurrence a été adressé au B.O.A.M.P et au JOUE le 6/11/2006 pour le lancement d'une procédure d'appel d'offres ouvert européen relative à l'opération suivante :

- travaux entretien, aménagement, élagage et traitements phytosanitaires de certains espaces verts ou de loisirs de la ville.

Ce marché à bons de commande pour une durée de 4 ans maximum comporte 3 lots, à savoir :

- lot n° 1 : Entretien et aménagement de certains espaces verts ou de loisirs

Montant minimum annuel : 360 000,00 €HT

Montant maximum annuel : 1 440 000,00 €HT

- lot n° 2 : travaux d'élagage des arbres

Montant minimum annuel : 60 000,00 €HT

Montant maximum annuel : 240 000,00 €HT

- lot n° 3 : traitements phytosanitaires des arbres

Montant minimum annuel : 20 000,00 €HT

Montant maximum annuel : 80 000,00 €HT

La Commission d'Appel d'Offres du 16 Janvier 2007 a retenu les entreprises suivantes :

lot n° 1 : Société ESPACE DECO (95300 Ennery)

lot n° 2 : Société BELBEOC'H (78930 Vert)

lot n° 3 : Société S.M.D.A. (78960 Voisins-le-Bretonneux)

Sur avis favorable des commissions compétentes le Conseil autorise à l'unanimité Monsieur le Maire ou son représentant à signer les pièces nécessaires à la conclusion de ce marché.

<p>IV – ADMINISTRATION GENERALE/PERSONNEL/FINANCES/ TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION</p>

*** CONTRAT REGIONAL ET DEPARTEMENTAL - SIGNATURE**

Rapporteur : Monsieur THARREAU

La Ville de Sannois a adopté le principe du projet de Contrat Régional et Départemental et son plan de financement,

Pour mémoire, le projet consiste en la construction d'un centre de loisirs sans hébergement et de la maison de la nature pour un montant de 2.528.608 € en la réhabilitation du Moulin pour un montant de 761.341 € et en l'aménagement de la rue des Moulins pour un montant de 602.007 €
soit un montant total de dépenses de 3.891.956 € (le montant retenu pour le calcul de la subvention est de 3.000.000 € correspondant au plafond d'un Contrat Régional)

La Région et le Département vont respectivement contribuer financièrement à hauteur de 1.140.000 € et 750.000 € soit une subvention totale de 1.890.000 €

Monsieur le Maire rappelle que les délais de vote de la Région ont retardé cette opération de près d'une année. Ainsi, la restauration du Moulin, prévue initialement avant les premières vendanges, n'interviendra qu'entre les mois de mars et novembre 2007.

Sur avis favorable de la commission compétente, le Conseil autorise à l'unanimité Monsieur le Maire ou son représentant à signer le Contrat Régional avec la Région Ile-de-France et le Département du Val d'Oise

*** PERSONNEL – FERMETURE DES SERVICES MUNICIPAUX AU PUBLIC, CERTAINS SAMEDIS**
Rapporteur : Madame CHAUSSIVERT

En l'attente de la délibération régissant l'ouverture et la fermeture des services municipaux pour l'année 2007 qui sera présentée lors d'une prochaine séance, et afin de prendre en compte la baisse de fréquentation des services sis à l'Hôtel de Ville pendant les vacances scolaires, il est proposé de fermer lesdits services :

- pendant tous les samedis des petites vacances scolaires
- pendant tous les samedis des mois de juillet et août sauf le dernier samedi du mois d'août

Il est à noter que cette mesure permettra une meilleure lisibilité du fonctionnement des services municipaux pour le public.

Sur avis favorable de la commission compétente, le Conseil autorise à l'unanimité la fermeture des services municipaux sis à l'Hôtel de Ville, les samedis des vacances scolaires.

*** PERSONNEL – MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS**
Rapporteur : Monsieur GAUBERT

Création de postes :

Un poste d'agent administratif qualifié à l'accueil de la Direction des Services Techniques. Ce poste doit permettre de dégager un agent administratif confirmé sur la partie comptabilité du service. Celle-ci est en plein développement liée à la part croissante de marchés publics à gérer.

Un poste d'adjoint administratif, suite à la réussite au concours d'un agent administratif qualifié.

Un poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe, ce qui permet de reclasser statutairement un agent de maîtrise devenu inapte physiquement à ses fonctions dans la filière administrative. Cette opération permet de mettre en adéquation les missions de l'agent et son cadre d'emploi.

Un poste de rédacteur et d'animateur pour répondre aux besoins de la Politique de la Ville. Un seul poste est prévu, toutefois nous ne connaissons pas encore le profil, qui en fonction du candidat retenu, tendra vers le grade d'animateur ou de rédacteur. Après recrutement le grade non utilisé sera supprimé. Ce poste bénéficie de subventions du Conseil Général du Val d'Oise à hauteur de 60%, dans le cadre du CIVIQ.

Un poste de gardien de Police Municipale est créé afin de concourir à l'amélioration de la sécurité et de la tranquillité publique. Ce poste bénéficie d'une subvention du Conseil Général du Val d'Oise à hauteur de 50%.

Sur avis favorable de la commission compétente, le Conseil autorise à l'unanimité la modification de tableau des effectifs

*** BUDGET PRINCIPAL VILLE 2006**

- DECISION MODIFICATIVE N° 6

Rapporteur : Monsieur LAMARCHE

Cette dernière décision ajuste les prévisions de fonctionnement avec des virements de crédits entre chapitres de dépenses

SECTIONS	BUDGET PRIMITIF 2006 reports 2005 compris	DM N° 1	DM N° 2	DM N° 3	DM N° 4	DM N° 5	DM 6	TOTAL
Investissement	16.900.083,93 €	3.821,62 €	95.614,00 €	303.987,00 €	3.797.655,12 €	1.294.035,60 €	-	22.395.197,27 €
Fonctionnement	31.666.295,00 €	69.468,40 €		707.114,50 €	62.135,00 €	253.646,00 €	-	32.758.658,90 €
Ensemble	48.566.378,93 €	73.290,02 €	95.614,00 €	1.011.101,50	3.859.790,12 €	1.547.681,60 €	-	55.153.856,17 €

* PRESENTATION PAR CHAPITRE

section	CHAPITRES	LIBELLES	DEPENSES	RECETTES
Fonctionnement	920	Administration Générale	- 88.100,00	
	921	Sécurité	+ 12.000,00	
	922	Enseignement	+ 144.000,00	
	923	Culture	+ 137.000,00	
	924	Sport Jeunesse	- 140.000,00	
	925	Interventions Sociales		
	928	Aménagement et services urbains	- 78.000,00	
	931	Opérations financières	+ 13.100,00	
	932	Dotations		
	933	Impôts et Taxes		
	934	Transferts entre sections		
	938	Dépenses imprévues		
	939	Virement à l'investissement		
			<u>Total fonctionnement</u>	-

Sur avis favorable de la commission compétente, accord du Conseil à la majorité moins 2 abstentions : M. LE BAIL, M. DULOUARD.

*** BUDGET STATIONNEMENT PAYANT 2006**
-DECISION MODIFICATIVE N° 3
Rapporteur : Monsieur LAMARCHE

La décision modificative n° 3 du Stationnement Payant ajuste les crédits de la manière suivante :

SECTIONS	CHAPITRE	NATURE	LIBELLES	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	011	618	Divers	- 1.600,00	
		6288	Autres prestations	- 3.000,00	
			<i>S/TOTAL</i>	- 4.600,00	
	012	6218	Autres personnels	- 739,33	
		6332	Cotisations au FNAL	+ 739,33	
		6411	Salaires	- 1.617,28	
		6414	Indemnités	+ 7.321,66	
		6451	Cotisations URSSAF	+ 1.617,28	
		6452	Cotisations mutuelles	- 2.721,66	
			S/Total	+ 4.600,00	0
			TOTAL GENERAL	0	0

Ce qui porte les prévisions à :

SECTIONS	BUDGET PRIMITIF 2006	BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2006	DM N° 1	DM N° 2	DM N° 3	TOTAL
INVESTISSEMENT	259.000,00 €	79.092,00 €	-	-	-	338.092,00 €
FONCTIONNEMENT	169.500,00 €	114.411,97 €	10.000,00 €	-	-	293.911,97 €
TOTAL	428.500,00 €	193.503,97 €	10.000,00 €	-	-	632.003,97 €

Sur avis favorable de la commission compétente, accord du Conseil à la majorité moins 2 abstentions : M. LE BAIL, M. DULOUD.

*** ADMINISTRATION GENERALE/ FINANCES**
REALISATION D'EMPRUNTS ET OPERATIONS FINANCIERES
ATTRIBUTION : DELEGATION AU MAIRE ET SUBDELEGATIONS
 Rapporteur : Monsieur GAUBERT

Par délibération N° 168 du 25 Septembre 2002, la délégation au Maire et les subdélégations ont été fixées en matière de réalisation d'emprunts et opérations financières pendant la durée du mandat.

Par courrier en date du 10 Juin 2003, le Sous-Préfet signale : "des informations conjointes des ministères de l'Intérieur, de la Sécurité Intérieure et des Libertés Locales et de celui de l'Economie, des Finances et de l'Industrie, il est vivement recommandé de limiter la validité de cette extension de délégation à la fin de l'année en cours, et donc de la renouveler d'année en année : en effet, l'organe délibérant est dans l'impossibilité de déterminer les caractéristiques essentielles du contrat de couverture de risque, sur une période pluriannuelle."

Ainsi, il convient d'établir une nouvelle délibération chaque année.

Sur avis favorable de la commission compétente, accord du Conseil à l'unanimité.

*** BUDGET PRINCIPAL 2007**
- INSCRIPTION DE CREDITS PAR ANTICIPATION
 Rapporteur : Monsieur LAMARCHE

Investissement

L'article L 1612.1 du Code Général des Collectivités Territoriales, précise que jusqu'à l'adoption du Budget avant le 31 mars, le Maire peut, sur autorisation du Conseil Municipal, engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au Budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. L'autorisation indique le montant et l'affectation des crédits.

Le plafond d'autorisation pour le budget ville est de :

Prévisions (BP 2006)	Dettes			
(11.517.647,16	- 1.935.833,00)	x 25 %	=	2.395.453,54 €

Il est proposé un crédit de 20.000,00 € à inscrire par anticipation au Budget Principal de 2007 pour l'aménagement de bureaux dans l'Hôtel de Ville (compte 900.020 – nature 2313) et 1.248.762,70 € pour l'avance à verser à la SEMAVO (compte 911 nature 274) en dépenses et recettes.

Sur avis favorable de la commission compétente, accord du Conseil à l'unanimité.

*** ADMINISTRATION GENERALE – PERSONNEL – AMICALE DU PERSONNEL
COMMUNAL DE SANNOIS
- SUBVENTION – CONVENTION D'OBJECTIFS
Rapporteur : Monsieur GAUBERT**

La loi n° 2000 - 321 du 12 avril 2000 – modifiée - relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, et notamment son article 10 et le décret n° 2001- 495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi susvisée, et relatif à la transparence financière, et notamment son article premier prévoient que les subventions supérieures à 23.000,00 € par an attribuées aux organismes de droit privé comme les Associations, doivent être encadrées dans des conventions d'objectifs.

L'Amicale du Personnel Communal de Sannois bénéficie depuis plusieurs années d'une subvention supérieure au seuil précité.

Afin de lui permettre de bénéficier du versement du premier acompte 2007 qui a été autorisé par délibération du 21 décembre 2006, il convient de passer avec l'Amicale une convention d'objectifs qui régularise la situation.

Le Conseil autorise à l'unanimité Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention d'objectifs à intervenir avec l'Amicale du Personnel Communal de Sannois.

V - EMPLOI DELEGATION DE POUVOIRS DU MAIRE

n° 233 à 236 } Compte rendu des Marchés Publics 2006 passés par délégation de pouvoirs
n° 238 à 241 }
n° 243 à 246 }

n° 237 Convention HELICEA avec DEXIA Crédit Local d'un montant de 2.100.000,00 €uros sur 20 ans maximum pour financer les restes à réaliser en investissement 2006, tous budgets confondus.

- n° 242 Avenant de consolidation de crédit optionnel n°854001127785 avec la Caisse d'Epargne Ile-de-France Ouest d'un montant de 2.100 000,00 €uros sur 20 ans, au taux variable ou taux fixe, pour financer les restes à réaliser en investissement 2006, tous budgets confondus.

<p>VI - QUESTIONS DIVERSES</p>

La séance est levée à 21 heures 35.

** LE PROCHAIN CONSEIL EST PREVU LE JEUDI 8 MARS A 21 HEURES*

Le Maire,

Yanick PATERNOTTE
1er Vice-Président du Conseil Général
Président de l'Union des Maires du Val d'Oise